



Sports Nautiques de l'Eau d'Heure asbl

Lac de la Plate Taille - rue de Oupia 4 Bte 1 - 6440 FROIDCHAPELLE

DEMANDE D'EMPLACEMENT DE MOUILLAGE DANS LA BAIE DE L'OUPIA

Nom Membre :

Type de bateau :

Nom du bateau :

Taille du bateau :

Les emplacements de mouillage sont attribués par le Capitaine de port, aux membres en ordre de cotisations S.N.E.H. et selon la liste d'attente, la taille des unités et leur tirant d'eau.

Chaque emplacement est attribué individuellement et n'est cessible en aucun cas.

Le fait d'obtenir l'aide du Capitaine de port ou d'autres membres ne modifie en rien cette règle.

Les emplacements de mouillage abandonnés redeviennent la propriété du club (Chapître 3 article 25 du R.O.I)

Avant toute mise à l'eau, le membre doit être en ordre de cotisation pour l'année en cours.

Tout membre non en règle est considéré comme démissionnaire, son bateau doit être évacué et son mouillage libéré.

Les éléments de mouillage immergés doivent être retirés par le membre démissionnaire, à défaut le S.N.E.H. se réserve le droit de pratiquer le nettoyage et d'en réclamer le coût au membre négligeant.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de ces modalités et les accepte conformément aux statuts et règlement d'ordre intérieur dont il a reçu un exemplaire et auxquels il adhère par sa simple affiliation.

Fait à _____, le _____

(Signature du membre en ordre de cotisation)

A remettre en mains propres au capitaine de port dûment revêtu de la signature et à envoyer au capitaine de port à oupia@sneh.be